



*Le Syndicat des producteurs de cultures  
commerciales de la région de Québec*

*Rapport annuel 2009*



*36, chemin du Rocher  
St-Vallier (Québec) G0R 4J0*

## TABLE DES MATIÈRES

---

Avis de convocation et ordre du jour .....	
Suggestion procédure d'assemblée délibérante.....	i
Procès-verbal de l'assemblée annuelle du Syndicat et du groupe du 24 février 2009.....	1
Le conseil d'administration.....	15
Rapport d'activité .....	16
Autres activités.....	18
Procédure d'élection des administratrices et administrateurs.....	19
Procédure de nomination des délégués Fédération .....	21
Liste des délégués Fédération.....	23
Procédure de nomination des délégués Plan conjoint.....	24
Liste des délégués Plan conjoint .....	26

---



Le 28 janvier 2010

Prix de présence aux personnes  
présentent lors de l'ouverture de  
la réunion à 10 h 00 précise.

À TOUS LES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DE CULTURES  
COMMERCIALES DE LA RÉGION DE QUÉBEC ET DE LA BEAUCE

**OBJET : AVIS DE CONVOCATION - ASSEMBLÉE ANNUELLE DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS  
DE CULTURES COMMERCIALES DE LA RÉGION DE QUÉBEC ET AGA DU GROUPE DES  
PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DE LA RÉGION DE QUÉBEC ET DE LA  
BEAUCE**

Madame,  
Monsieur,

Vous êtes, par la présente, convoquée à l'assemblée générale annuelle (AGA) du Syndicat des producteurs de cultures commerciales de la région de Québec et à l'AGA du Groupe des producteurs de cultures commerciales de la région de Québec et de la Beauce qui se tiendront :

---

**Le mardi 9 février 2010**  
**À 9 heures 30 pour l'inscription**  
**Au Restaurant Le Bifthèque**  
**5050, boul. Hamel (coin Henri IV et Hamel), Québec**  
**« Salon Portneuf »**

---

Nous vous invitons à consulter le feuillet qui est annexé afin d'avoir accès à plus d'information concernant les principaux sujets qui seront discutés lors de la rencontre.

En plus de vos représentants régionaux, le président de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ), M. Christian Overbeek, sera présent pour traiter des dossiers provinciaux dont les nouveautés dans le programme ASRA.

Également, M. Alexandre Tourigny nous expliquera les secrets de réussite des producteurs de canola en Ontario.

Vous trouverez au verso l'ordre du jour de la réunion.

En espérant pouvoir compter sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le secrétaire,



Christian Bélanger, TP

/sl  
p. j. (1)

### **Important**

Le Syndicat vous offre la possibilité de vous inscrire sur une liste de diffusion d'information sur les différents dossiers se rapportant à la production de cultures commerciales, journée d'information, marché des grains, etc.

Si vous êtes intéressé, vous n'avez qu'à nous envoyer un message par courrier électronique (courriel) et vous serez automatiquement inscrit.

## ORDRE DU JOUR

**9 h 30**     **Inscription**

**10 h 00**     **Ouverture de l'assemblée syndicale**

1. Mot de bienvenue du président et présentation des invités;
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 février 2009;
5. Rapport d'activité;
6. Lecture et adoption du rapport financier au 31 décembre 2009;
7. Nomination d'un expert-comptable pour l'examen des livres;
8. Lecture et adoption des procédures d'élection des administrateurs et administratrices;
9. Élection des administrateurs et administratrices;
10. Lecture et adoption des procédures de nomination des délégués et déléguées (Fédération);
11. Nomination des délégués et déléguées pour l'assemblée annuelle de la Fédération;
12. Modification du règlement de la Fédération (procédures de vote secret)
13. Ajournement de l'assemblée du Syndicat;
- 11 h 00**     14. Ouverture de l'assemblée de Groupe;
15. Nomination du président de l'assemblée de Groupe;
16. Lecture et adoption des règles de procédures;
17. La culture du canola. Compte rendu d'un voyage en Ontario ?;  
Conférencier M. Alexandre Tourigny
18. Activité du syndicat pour la prochaine année (réunions d'information, visites);

**12 h 00**     **PRIX DE PRÉSENCE ET DÎNER**

- 13 h 00** 19. Message du président de la Fédération des producteurs de cultures commerciales, M. Christian Overbeek:
- Nouveau programme ASRA - Mise en vente en commun du blé - Système de recueil et diffusion de l'information - Élargissement du plan conjoint - Agroenvironnement - Recherches - Etc.
- 15 h 00** 20. Période des résolutions;
- 15 h 15** 21. Lecture et adoption des procédures de nomination des délégués et déléguées (plan conjoint);
22. Nomination des délégués, déléguées et substituts pour l'assemblée du plan conjoint;
- 15 h 45** 23. Message du représentant des Fédérations régionales de l'UPA, M. Normand Côté;
- 16 h 00** 24. Questions diverses :
- 
- 
- 16 h 15** 25. Clôture.

## **SUGGESTION PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE**

---

### **DROIT DE PAROLE :**

Tous les producteurs inscrits sur la liste utilisée pour la convocation ont droit de parole.

Pour participer aux débats, chaque producteur qui demande la parole doit se lever et s'identifier.

Lorsqu'un producteur a la parole, il s'adresse toujours au président, jamais à un autre producteur de l'assemblée. Il se limite à la question débattue et évite toute personnalité.

### **INTERVENTION :**

Un producteur n'a droit qu'à une intervention par sujet.

Les interventions ne devront pas dépasser deux minutes chacune.

### **PROPOSITION :**

Toutes les propositions sont d'abord présentées par un producteur et appuyées par un deuxième producteur. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote. Le proposeur peut intervenir sur le sujet, après le débat, avant que le vote soit appelé.

### **VOTE :**

Le vote se prend à main levée, à moins que la majorité ne réclame le vote secret.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT ET GROUPE DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DE LA RÉGION DE QUÉBEC ET DE LA BEAUCE TENUE LE MARDI 24 FÉVRIER 2009, AU RESTAURANT LE BIFTHÈQUE, 5050 BOUL. HAMEL, QUÉBEC, SALLE PORTNEUF, À COMPTER DE 9 HEURES 30.

---

**Sont présents :**

20 producteurs

MM. Christian Overbeek, président de la FPCCQ  
Maurice Vigneault, président de la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic  
Danny Welsh, président du Syndicat  
Christian Bélanger, secrétaire

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le président, M. Danny Welsh, souhaite la bienvenue à tous les participants et plus particulièrement à M. Christian Overbeek président de la FPCCQ et Maurice Vigneault, président de l'UPA de Lotbinière-Mégantic.

M. Welsh explique la présence de M. Christian Bélanger à titre de nouveau secrétaire du syndicat. Il relate que le syndicat, pour des raisons financières, a dû quitter les Fédérations régionales pour ces services de secrétariat.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Sur motion dûment présentée par M. Marc-André Vallières, appuyée par M. Serge Lacroix, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le secrétaire fait la lecture du projet d'ordre du jour:

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 février 2008;
5. Rapport d'activité;
6. Lecture et adoption du rapport financier au 31 décembre 2008;
7. Nomination d'un expert-comptable pour l'examen des livres
8. Lecture et adoption des procédures d'élection des administrateurs et administratrices;
9. Élection des administrateurs et administratrices;

10. Lecture et adoption des procédures de nomination des délégués et déléguées (Fédération);
11. Nomination des délégués et déléguées pour l'assemblée annuelle de la Fédération;
12. Ajournement de l'assemblée du Syndicat;
13. Ouverture de l'assemblée de Groupe;
14. Nomination du président de l'assemblée de Groupe;
15. Lecture et adoption des règles de procédures;
16. Quelle sera la rentabilité de nos cultures dans notre région en 2009 ?;
17. Message du président de la Fédération des producteurs de cultures commerciales, M. Christian Overbeek :
18. Consultation des productrices et producteurs à propos :
  - Modification du Règlement sur la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine;
  - Abrogation de la contribution spéciale pour le recours en droits compensateurs et modification de la contribution au fonds général;
  - Mise en place d'un règlement de déclaration obligatoire des superficies en production de blé
19. Période des résolutions;
20. Lecture et adoption des procédures de nomination des délégués et déléguées (plan conjoint);
21. Nomination des délégués, déléguées et substituts pour l'assemblée du plan conjoint;
22. Message du représentant des Fédérations régionales de l'UPA, M. Maurice Vigneault;
23. Questions diverses;
24. Clôture.

Sur proposition de M. Réjean Charest, appuyée par M. Marc-André Vallières, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point « divers » ouvert.

#### **4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 15 FÉVRIER 2008**

Sur proposition de M. Réjean Charest, appuyée par M. Marcel Labrie, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Syndicat et Groupe des producteurs de cultures commerciales de la région de Québec et de la Beauce du 15 février 2008.

## **5. RAPPORT D'ACTIVITÉ**

À la demande du président, le secrétaire présente le rapport d'activité que les participants ont tous reçu copie lors de l'inscription.

Après présentation et sur proposition de M. Marcel Labrie, appuyée par M. Marc-André Vallières, il est unanimement résolu d'approuver le rapport d'activité.

## **6. LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2008**

Le secrétaire présente le rapport financier du syndicat qui démontre des revenus de 25 217 \$ pour des dépenses de 20 043 \$ laissant un excédent des revenus sur les dépenses de 5 174 \$.

Pour ce qui est du bilan, on remarque un actif de 5 864 \$ pour un passif équivalent.

Après présentation et sur proposition de M. Marc-André Vallières, appuyé par M. François Trottier, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers du 31 décembre 2008.

## **7. NOMINATION D'UN EXPERT-COMPTABLE POUR L'EXAMEN DES LIVRES**

Sur proposition de M. Marc-André Vallières, appuyée par M. Marcel Labrie, il est unanimement résolu de conserver les mêmes experts comptables, soit le Groupe Beaudoin, Vachon.

## **8. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ÉLECTION POUR LES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES**

Après présentation et sur proposition de M. Marcel Labrie, appuyée par M. Dominic Tessier, il est unanimement résolu d'adopter les procédures d'élection des administrateurs telles que présentées par le secrétaire.

## **9. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES**

Le secrétaire invite les participants à nommer des officiers d'élection.

Sur proposition de M. Marcel Labrie, appuyée par M. Réjean Laquerre, il est unanimement résolu que MM. Christian Overbeek, Christian Bélanger soient respectivement nommés président et secrétaire d'élection et M<sup>me</sup> Sylvie Langlois et M. Gaston Roy, scrutateurs.

Le président d'élection invite le secrétaire à informer les participants des postes qui sont en élection. Le secrétaire rapporte que les postes #1, 4 et 5 sont en élection et que le poste #2 est à combler car il est vacant. Ce dernier est pour un mandat d'un an contrairement à 2 ans pour les trois autres.

Le président déclare donc l'ouverture des mises en candidature.

### **Poste #1**

Sur motion dûment présentée par M. Marcel Labrie, appuyée par M. Réjean Charest, la candidature de M<sup>me</sup> France Lamonde est proposée. Comme aucune autre candidature n'est proposée et que M<sup>me</sup> Lamonde accepte d'être considérée pour ce poste, cette dernière est déclarée élue par le président d'élection.

#### **Poste #4**

Sur motion dûment présentée par M. Réjean Laquerre, appuyée par M. Dominic Tessier, la candidature de M. François Trottier est proposée. Comme aucune autre candidature n'est proposée et que M. Trottier accepte d'être considéré pour ce poste, ce dernier est déclaré élu par le président d'élection.

#### **Poste #5**

Sur motion dûment présentée par M. René Daigle, appuyée par M. Florian Auger, la candidature de M. Ghislain Bélanger est proposée. Comme aucune autre candidature n'est proposée et que M. Bélanger accepte d'être considéré pour ce poste, ce dernier est déclaré élu par le président d'élection.

#### **Poste #2**

Sur motion dûment présentée par M. Rejean Laquerre, appuyée par M. Serge Lacroix, la candidature de M. Marc-André Vallières est proposée. Comme aucune autre candidature n'est proposée et que M. Vallières accepte d'être considéré pour ce poste, ce dernier est déclaré élu par le président d'élection.

#### **Clôture des mises en candidature**

Sur proposition de M. Réjean Charest, appuyée par M. Marc-André Vallières, il est unanimement résolu de clore les mises en candidature.

### **10. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES DE NOMINATION DES DÉLÉGUÉS (FÉDÉRATION)**

Après présentation et sur proposition de M. René Daigle, appuyée par M. Dominic Tessier, il est unanimement résolu d'adopter les procédures de nomination des délégués et substituts à la Fédération telles que présentées par le secrétaire.

## 11. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS POUR L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION

Sur motion dûment présentée par M<sup>me</sup> France Lamonde, appuyée par M. Réjean Laquerre, il est unanimement résolu de nommer les délégués pour l'AGA de la Fédération.

<b>Délégués à la Fédération</b>
CHAREST, Réjean (St-Lambert)
FILLION, Fernand (Lyster)
GAGNÉ, Mario (St-Narcisse)
GOUPIL, Benoît (St-Michel)
LABRIE, Marcel (Pintendre)
LACROIX, Serge (Ste-Foy)
LAQUERRE, Réjean (St-Casimir)
LECLERC, Donaldo (Saint-Basile)
MARTINEAU, Jocelyn (Ste-Agathe)
VALLIÈRES, Marc-André (St-Bernard)
PLAMONDON, Gérard (St-Raymond)
BÉLANGER, Ghislain (St-Édouard)
<b>Délégués d'office à la Fédération</b>
WELSH, Danny (Ste-Christine), président
LAMONDE, France (St-Jean-Chrysostome), vice-présidente
<b>Substituts à la Fédération</b>
TESSIER, Dominic (St-Casimir)

## 12. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de M. Marcel Labrie, appuyée par M<sup>me</sup> France Lamonde, il est unanimement résolu d'ajourner l'assemblée du syndicat.

## 13. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE GROUPE

Sur proposition de M. Marcel Labrie, appuyée par M<sup>me</sup> France Lamonde, il est unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée de groupe.

#### **14. NOMINATION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE GROUPE**

Sur proposition de M. Marcel Labrie, appuyée par M<sup>me</sup> France Lamonde, il est unanimement résolu de nommer M. Danny Welsh président de l'assemblée de groupe.

#### **15. LECTURE ET ADOPTION DES RÈGLES DE PROCÉDURES**

Sur proposition de M. Marcel Labrie, appuyée par M<sup>me</sup> France Lamonde, il est unanimement résolu d'adopter les règles de procédures.

Le président poursuit en mentionnant que, tel que promis dans l'avis de convocation, le syndicat offre aux participants arrivés pour le début de la rencontre, soit à 10 h 00, des prix de présence. Cinq casquettes et un montant de 250 \$ sont donc tirés au hasard. Le gagnant du grand prix de 250 \$ est M. Ghislain Bélanger (St-Édouard).

#### **16. QUELLE SERA LA RENTABILITÉ DE NOS CULTURES DANS NOTRE RÉGION EN 2009?**

Compte tenu que le conférencier prévu n'a pu être présent, le président invite M. Christian Bélanger à venir présenter ce point de l'ordre du jour.

M. Bélanger excuse M. Luc Roger pour son absence et indique que la présentation a été réalisée avec ce dernier.

Il débute en présentant des statistiques régionales de rendements de différentes productions. Il poursuit en expliquant les budgets reliés à chacune des productions en faisant référence aux rendements de la région. Il traite, de plus des conséquences d'un rendement inférieur au modèle ASRA et énumère les différents facteurs limitatifs aux rendements. En guise de conclusion, il mentionne que la production la plus rentable est celle où on peut obtenir un rendement égale ou supérieur au modèle ASRA. Le choix de la culture est en fonction des différentes caractéristiques des sols de votre ferme. Agronomiquement et économiquement parlant, on se doit de varier nos cultures (rotation).

Les programmes de soutien (ASRA et assurance récolte) sont intéressants mais ont leurs limites. Il ne faut pas oublier que c'est de l'assurance.

#### **17. MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DU QUÉBEC**

Le président de la Fédération remercie le syndicat de son invitation et informe les participants sur les divers dossiers de la Fédération tels que:

- Résolutions de notre syndicat sur une zone sinistrée;
- Assurance récolte;
- Mise en marché du blé - Assurance stabilisation;
- Système de recueil et diffusion de l'information(SRDI);
- Information sur les marchés.

## 18. CONSULTATION DES PRODUCTEURS

Le président M. Overbeek présente les différents sujets de consultation.

Après discussion, il est résolu ce qui suit:

### Objet : Amélioration du SMVCB

CONSIDÉRANT qu'un certain pourcentage du blé panifiable ne serait pas enregistré au service de mise en vente en commun du blé à la consommation humaine(SMVCB);

CONSIDÉRANT que cette situation rend difficile l'application du Règlement sur la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine;

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement du SMVCB, il est primordial qu'il connaisse toutes les superficiesensemencées en blé humain au Québec;

Sur motion dûment proposée par M. Marcel Labrie et appuyée par M. Réjean Charest, il est résolu par les producteurs de cultures commerciales, réunis en assemblée générale annuelle, de demander :

- À la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :

De mettre en place un règlement rendant obligatoire l'enregistrement à la FPCCQ des superficiesensemencées en blé destiné à la consommation humaine.

D'obtenir de la Financière agricole du Québec la liste des producteurs assurés dans la culture du blé humain afin de la comparer à celle de la FPCCQ pour s'assurer du respect des règlements du SMVCB

Les discussions se poursuivent au niveau de la contribution.

Il est résolu ce qui suit:

### Objet : Abrogation de la contribution pour droits compensateurs

CONSIDÉRANT que la Fédération a réussi à amasser les sommes nécessaires reliées au prélevé spécial de 0,15 ¢/tonne;

CONSIDÉRANT les besoins de recherche très importants, entre autres, dans le domaine des céréales à paille;

suite...

CONSIDÉRANT que le changement de vocation du prélevé spécial n'implique pas pour les producteurs d'investir de nouvelles sommes.

Sur motion dûment proposée par M. Réjean Laquerre et appuyée par M. Dominic Tessier, il est résolu par les producteurs de cultures commerciales, réunis en assemblée générale annuelle, de demander :

- À la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :  
D'abroger la contribution spéciale de 0,15 ¢/T.M. en la remplaçant par une nouvelle contribution générale de 0,10 ¢/T.M. destinée à la recherche dans les secteurs le plus en besoin.

#### **Objet : Élargissement du plan conjoint**

CONSIDÉRANT que le grain consommé à la ferme doit aussi contribuer au financement des divers dossiers relatifs à la recherche, aux affaires agronomiques, à la promotion de la profession, etc.;

CONSIDÉRANT que selon La Financière agricole du Québec, 11 300 entreprises productrices de grains, se prévalent du programme ASRA alors qu'il y a seulement 10 400 entreprises enregistrées au plan conjoint.

Sur motion dûment proposée par Mme France Lamonde et appuyée par M. Réjean Charest, il est majoritairement résolu par les producteurs de cultures commerciales, réunis en assemblée générale annuelle, de demander :

- À la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :  
De poursuivre les démarches menant à l'élargissement du plan conjoint aux grains consommés à la ferme.

## **19. PÉRIODE DES RÉSOLUTIONS**

Le président M. Welsh remercie M. Overbeek pour sa présentation et invite les participants à formuler leurs résolutions.

**Objet : Avance ASRA**

- CONSIDÉRANT que le prix des intrants a augmenté de façon considérable au printemps 2008 (ex. : diesel, semences, engrais, etc.);
- CONSIDÉRANT que les prix des engrais pour le printemps 2009 seront encore plus élevés;
- CONSIDÉRANT que les prix des récoltes n'ont pas suivies la même augmentation;
- CONSIDÉRANT que le climat des 2 dernières années n'a pas aidé à avoir des rendements élevés donc un revenu affaibli;
- CONSIDÉRANT que les producteurs ont l'obligation de respecter les normes de bonnes pratiques de la FAQ;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des producteurs n'auront pas les liquidités nécessaires pour faire leurs semences à cause de la crise financière due au resserrement du crédit;
- CONSIDÉRANT que dans certains domaines comme le camionnage les impacts importantes sont payées tout de suite (ex. : surcharge de carburant);

Sur motion dûment proposée M. Danny Welsh, appuyée par M. Marc André Vallières, il est résolu par les producteurs de cultures commerciales, réunis en assemblée générale annuelle, de demander :

- À la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :  
D'entreprendre des démarches auprès de La Financière agricole du Québec afin qu'une partie des indexations ASRA pour l'année 2008 et 2009 soient devancées pour donner des liquidités nécessaires aux producteurs pour effectuer leurs travaux d'ensemencement au printemps.

**Objet : Information sur les marchés des céréales à paille**

- CONSIDÉRANT que la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, par l'intermédiaire de son service d'information sur les marchés, fournit de l'information très pertinente sur les marchés des grains;
- CONSIDÉRANT que l'information diffusée par la FPCCQ traite principalement des marchés du maïs et du soya;

suite...

CONSIDÉRANT que les marchés des céréales à paille sont peu ou pas traités;

CONSIDÉRANT l'importance pour les producteurs de céréales à paille de recevoir de l'information de façon régulière sur les marchés de ses productions;

Sur motion dûment proposée et appuyée, il est résolu par les producteurs de cultures commerciales, réunis en assemblée générale annuelle, de demander :

➤ À la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :

De fournir davantage d'information sur les marchés des céréales à paille tant au niveau de la publication mensuelle l'Écho-Marché que son service journalier.

**Objet : Congé de prime à l'ASRA pour les producteurs de céréales à paille**

CONSIDÉRANT que les producteurs de céréales à paille ont été de nombreuses années aux prises avec des bas prix principalement en raison des subventions déloyales du trésor américain et européen;

CONSIDÉRANT que l'ampleur de cette crise a amené les fonds «céréales» de l'assurance-stabilisation à atteindre des déficits sans précédent et le niveau des primes très élevés;

CONSIDÉRANT que les primes dans les régimes «céréales à paille» sont très élevés par rapport au montant de la compensation;

CONSIDÉRANT que le modèle coût de production CMO en place depuis l'année d'assurance 2007 a amené une baisse de couverture importante pour les producteurs de céréales à paille;

CONSIDÉRANT que l'état de l'ensemble des fonds CMO est positif en 2008;

suite...

CONSIDÉRANT que le prix des intrants très élevés par rapport à la valeur des grains;

CONSIDÉRANT que La Financière agricole du Québec n'a toujours pas obtenue d'argent du gouvernement dans le cadre des mesures exceptionnelles prévues dans la constitution de La Financière suite à une chute des marchés hors contrôle des producteurs québécois;

Sur motion dûment proposée et appuyée, il est résolu par les producteurs de cultures commerciales, réunis en assemblée générale annuelle, de demander :

- À la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :

De faire des pressions sur La Financière agricole du Québec pour que, compte tenu de la précarité financière des entreprises, elle offre aux producteurs de céréales à paille un congé de prime pour le printemps 2009 afin de leurs donner rapidement de la liquidité.

**Objet : SMVCB**

CONSIDÉRANT que le système de mise en marché de mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine (SMVCB) est en opération depuis 2005;

CONSIDÉRANT qu'aux cours de la dernière année, la Fédération a procédé à un sondage pour évaluer l'appréciation du SMVCB auprès de ses utilisateurs

CONSIDÉRANT que les commentaires reçus sont plutôt partagés.

Sur motion dûment proposée et appuyée, il est résolu par les producteurs de cultures commerciales, réunis en assemblée générale annuelle, de demander :

- À la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :

De demander, lors de son AGA du 25 et 26 mars 2009, un mandat clair sur la volonté des producteurs à conserver ou non le SMVCB.

**Objet : Annulation franchise 20 % programme assurance récolte 2008**

CONSIDÉRANT que la saison 2008 a été affectée par des pluies exceptionnelles principalement dans les régions de Québec et de la Beauce;

CONSIDÉRANT que les rendements de toutes les cultures ont été affectés de façon dramatique;

CONSIDÉRANT que les pertes de rendement occasionnent une trop grande perte financière aux producteurs qui doivent absorber une franchise de 20 % dans chacune des cultures;

Sur motion dûment proposée et appuyée, il est résolu par les producteurs de cultures commerciales, réunis en assemblée générale annuelle, de demander :

➤ À la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :

D'entreprendre des démarches auprès de La Financière agricole du Québec afin que la franchise de 20 % ne soit pas assujéti aux programmes d'assurance récolte pour la saison 2008.

**Objet : ASRA ajusté aux réalités des régions.**

CONSIDÉRANT que les modèles actuelles utilisés dans les programmes ASRA sont identiques pour toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que chaque région ont leurs particularités tant au niveau des rendements, climat, coût de production etc...

CONSIDÉRANT que la méthodologie utilisée actuellement fait en sorte que peu d'exploitations agricoles se reconnaissent dans les résultats de ces modèles;

CONSIDÉRANT que cette situation entraîne de graves problèmes financiers sur plusieurs entreprises;

CONSIDÉRANT qu'il est d'une grande importance que les programmes ASRA soient équitables pour toutes les régions du Québec

Sur motion dûment proposée et appuyée, il est résolu par les producteurs de cultures commerciales, réunis en assemblée générale annuelle, de demander :

➤ À la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :

De faire les démarches nécessaires auprès de la Financière Agricole du Québec afin que les modèle ASRA soient ajustés en tenant compte des particularités de chacune des régions.

## 20. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES DE NOMINATION DES DÉLÉGUÉS (PLAN CONJOINT)

Sur proposition de M. Marc-André Vallières, appuyée par M<sup>me</sup> France Lamonde, il est unanimement résolu d'adopter les procédures de nomination des délégués.

## 21. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS POUR L'ASSEMBLÉE DU PLAN CONJOINT

Sur proposition de M. Marc-André Vallières, appuyée par M<sup>me</sup> France Lamonde, il est unanimement résolu de nommer les producteurs suivants délégués et substituts pour l'assemblée du plan conjoint en mars 2009.

Délégués au Plan conjoint	Délégués au Plan conjoint (suite)
BEAUDRY, Élie (Donnacona)	LACHANCE, Éric (St-Jean Î. O.)
BÉLANGER, Ghislain (St-Édouard)	LACROIX, Serge (Ste-Foy)
BLOUIN, Stéphane (St-Jean I.O.)	LAMBERT, Christian (Ste-Agathe)
BOIVIN, Georges (St-Narcisse)	LAMONDE, France (St-Jean-Chrysostome)
BUTEAU, Clément (St-Henri)	LAMONTAGNE, Rodrigue (St-Michel)
CHAREST, Réjean (St-Lambert)	LAQUERRE, Réjean (St-Casimir)
CLOUTIER, Marius (Stes-Anges)	LECLERC, Donaldo (St-Basile)
CÔTÉ, Jules (St-Bernard)	MARTIN, Samuel (St-Évariste)
DAIGLE, René (St-Édouard)	MARTINEAU, Jocelyn (Ste-Agathe)
DUPUIS, Pierre (St-Jean I.O.)	MERCURE, Pierre (Cap-Santé)
FILLION, Fernand (Lyster)	NOREAU, Michel (Neuville)
FORTIN, Carol (St-Honoré)	PLAMONDON, Gérard (St-Raymond)
GAGNÉ, Mario (St-Narcisse)	ROY, Gaston (Ste-Marguerite)
GOUPIL, Benoît (St-Michel)	TESSIER Dominic (St-Casimir)
GUILLEMETTE, Jean-Pierre (Grondines)	TROTTIER, François (Grondines)
LABRECQUE, Sylvain (Lyster)	TURMEL, Jean-Yves (St-Lambert)
LABRIE, Marcel (Pintendre)	VALLIERES, Marc (St-Bernard)
LACASSE, Yvon (St-Anselme)	VALLIÈRES, Marc-André (St-Bernard)
LACHANCE, Dominic (St-Jean Î. O.)	WELSH, Danny (Ste-Christine)
Substituts au plan conjoint	Substituts au plan conjoint
ALLARD, Robert (St-Nicolas)	PAQUET, François (St-Nicolas)
FRENETTE, Jean-Guy (St-Gilbert)	PARÉ, Robert (Ste-Croix)
LEMAY, Jean-Charles (Ste-Croix)	RICHARD, Yvon (Pont-Rouge)
MARCOTTE, Jean-Marie (St-Basile)	PERREAULT, Michel (St-Michel-de-Bellechasse)

## **22. MESSAGE DU REPRÉSENTANT DES FÉDÉRATION RÉGIONALES DE L'UPA M. MAURICE VIGNEAULT**

Le président, M. Welsh, invite M. Vigneault à livrer son message.

M. Vigneault débute en remerciant le syndicat de son invitation. Il poursuit en rapportant que lors du dernier congrès de l'UPA, une résolution a été adoptée qui traitait des producteurs de grains versus les producteurs-consommateurs. Cette résolution c'est traduit par la formation d'un comité de travail formé des producteurs de céréales et des producteurs en productions animales afin de trouver des solutions satisfaisantes pour l'ensemble des productions.

Il poursuit en mentionnant que l'UPA effectue une vaste consultation pour déterminer ce que devrait être l'UPA dans le futur.

## **23. QUESTIONS DIVERS**

Aucun sujet n'est apporté.

## **24. CLÔTURE**

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Gaston Roy, appuyée par M. Marius Cloutier, il est unanimement résolu de clore la présente assemblée à 18 h 00.

---

Président

---

Secrétaire

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

<b>PRÉSIDENT No 3</b>	<b>WELSH, Danny EN ÉLECTION</b>	Sainte-Christine	<b>2010</b>
<b>VICE-PRÉSIDENT No 6</b>	<b>FILLION, Fernand EN ÉLECTION</b>	Lyster	<b>2010</b>
<b>3<sup>e</sup> MEMBRE DE L'EXÉCUTIF No 1</b>	LAMONDE, France	St-Jean-Chrysostome	2011
<b>ADMINISTRATEUR No 2</b>	<b>VALLIÈRES, Marc-André EN ÉLECTION</b>	St-Bernard	<b>2010</b>
<b>ADMINISTRATEUR No 4</b>	TROTTIER, François	Grondines	2011
<b>ADMINISTRATEUR No 5</b>	BÉLANGER, Ghislain	Saint-Édouard	2011
<b>OBSERVATEUR (Relève agricole)</b>	DEMERS, Jean-Denis	St-Gilles	
<b>SECRÉTAIRE</b>	BÉLANGER, Christian	36, chemin du Rocher St-Vallier (Québec) G0R 4J0	

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

CONSEILS D'ADMINISTRATION	SUJETS
22 janvier 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situation financière du Syndicat</li> <li>▪ Préparation AGA Syndicat</li> <li>▪ Suivi CA FPCCQ</li> <li>▪ Préparation des activités pour 2009</li> <li>▪ Consultation production céréales syndicats de base</li> <li>▪ Portraits régionaux</li> <li>▪ Planification stratégique</li> <li>▪ Agence - Mise en vente en commun marché du blé humain</li> <li>▪ Stratégie financière des grandes cultures</li> <li>▪ Règlement du syndicat vs territoire de la Beauce</li> </ul>
25 mars 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élection conseil exécutif</li> <li>▪ Situation financière du Syndicat</li> <li>▪ Résolutions AGA du Syndicat</li> <li>▪ AGA FPCCQ et Plan conjoint</li> <li>▪ Dossiers provinciaux</li> <li>▪ Affaires administratives</li> <li>▪ Activités 2009</li> </ul>
8 octobre 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situation financière du Syndicat</li> <li>▪ Règlement du syndicat vs territoire de la Beauce</li> <li>▪ Retour activité juillet 2009</li> <li>▪ Activité du Syndicat de la Mauricie</li> <li>▪ Contrat du secrétaire</li> <li>▪ Céréaliers du Québec</li> <li>▪ AGA UPA</li> <li>▪ Liste des acheteurs</li> <li>▪ FNF</li> <li>▪ Agence - Mise en marché du blé humain</li> </ul>
22 décembre 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situation financière du Syndicat</li> <li>▪ Règlement du syndicat vs territoire de la Beauce</li> <li>▪ Formation</li> <li>▪ La Financière agricole du Québec</li> <li>▪ Activités du syndicat 2010</li> <li>▪ Préparation AGA 2010</li> <li>▪ Santé des sols</li> </ul>

## AUTRES ACTIVITÉS

ACTIVITÉS	SUJETS
<p>24 février 2009 Assemblée générale annuelle Syndicat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation : 20 productrices et producteurs</li> <li>▪ Invités :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ M. Christian Overbeek, président FPCCQ</li> <li>✓ M. Maurice Vigneault, président UPA Lotbinière-Mégantic</li> </ul> </li> </ul>
<p>25 et 26 mars 2009 Assemblée générale annuelle FPCCQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation de 18 délégués de la région de Québec et de la Beauce</li> </ul>
<p>22 avril 2009 Rencontre MAPAQ Chaudière- Appalaches et Capitale-Nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Santé des sols</li> </ul>
<p>3 juillet 2009 Journée visite Région Vaudreuil-Soulanges</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation : 40 productrices et producteurs</li> </ul>
<p>27,28 et 29 juillet 2009 Voyage Ontario - Canola</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation de deux producteurs de la région au voyage du Syndicat de la Mauricie</li> </ul>
<p>20 octobre et 10 novembre 2009 Assemblées générales annuelles Fédérations régionales UPA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation des membres du conseil d'administration</li> </ul>
<p>8 décembre 2009 Journée d'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation : 20 personnes</li> <li>▪ Conférenciers:               <ul style="list-style-type: none"> <li>MM. Patric Ménard, FPCCQ Charles Antoine Légaré, Réseau AgriConseils</li> <li>M<sup>mes</sup> Marie-Hélène Parent, FPCCQ Annie Gaudreau, MAPAQ Claudine Vallérand, Recherches et développement</li> </ul> </li> </ul>

## AUTRES ACTIVITÉS

---

ACTIVITÉS	SUJETS
Conseils d'administration Fédérations régionales UPA	▪ Vice-président du Syndicat
Conseil d'administration FPCCQ	▪ Président et vice-président du Syndicat
Conseils d'administration Syndicats de base	▪ Chaque administrateur du Syndicat siège au sein de son syndicat de base respectif

# SYNDICAT

## PROCÉDURE D'ÉLECTION DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

### Étapes à suivre :

*Les postes d'administratrices et d'administrateurs sont réservés exclusivement aux membres en règle du Syndicat.*

- 1- Nomination d'une présidente ou d'un président d'élection, d'une ou d'un secrétaire et de deux scrutatrices et/ou scrutateurs par proposition dûment appuyée.
- 2- La présidente ou le président d'élection déclare l'ouverture des mises en candidature et la ou le secrétaire d'élection indique pour chaque secteur du Syndicat, les postes à combler de même que les noms des administratrices et des administrateurs sortants.
- 3- La présidente ou le président d'élection réclame, pour le premier poste à combler, la mise en nomination des candidatures par les membres de l'assemblée.
- 4- Après s'être assuré qu'il n'y a pas d'autres mises en nomination pour ce premier poste, la présidente ou le président d'élection vérifie l'acceptation des mises en nomination en commençant par la dernière candidature. S'il n'y a qu'une seule personne qui accepte, elle est élue par acclamation.
- 5- S'il y a deux (2) personnes ou plus qui acceptent d'être mises en nomination sur ce premier poste, on suspend les procédures pour ce poste afin de réaliser un seul scrutin secret pour tous les postes où une élection s'avérera nécessaire.
- 6- La présidente ou le président d'élection procède de la même façon pour tous les autres postes à combler pour chaque secteur du Syndicat (étapes 3, 4 et 5).
- 7- Une fois la procédure de mise en nomination complétée pour l'ensemble des postes à combler, on procède par scrutin secret pour les postes à combler où deux candidates ou candidats et plus auraient accepté d'être considérés en utilisant un modèle de bulletin de vote accepté par l'assemblée et reproduit en nombre suffisant.

- 8-** Les scrutatrices et/ou scrutateurs ramassent les bulletins, se retirent et font la compilation devant la ou le secrétaire et la présidente ou le président d'élection. La présidente ou le président déclare les résultats de la candidate ou du candidat élu. Si des candidates ou des candidats sont ex aequo pour un poste, la présidente ou le président vérifie si les nominés maintiennent leur candidature et procède à un nouveau vote pour ce poste le cas échéant. (Il n'est pas essentiel de divulguer le résultat du nombre de votes, mais les scrutatrices et/ou scrutateurs doivent s'assurer qu'il ne dépasse pas le nombre de membres ayant droit de vote.)
- 9-** Une ou un proposeur, sur appui, peut demander la destruction des bulletins de vote qui auraient pu être utilisés pour l'élection des membres du conseil d'administration.
- 10-** Une proposition dûment appuyée permet de clore la période d'élection des administratrices et administrateurs du Syndicat.

# FÉDÉRATION

## PROCÉDURE DE NOMINATION DES DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS

### Étapes à suivre :

*Les déléguées, délégués et substituts pour les assemblées de la Fédération sont nommés parmi les productrices et producteurs membres en règle du Syndicat.*

1. Nomination d'une présidente ou d'un président, d'une ou d'un secrétaire et de deux scrutatrices et/ou scrutateurs par proposition dûment appuyée.
2. La présidente ou le président déclare l'ouverture des mises en candidature et la ou le secrétaire réfère l'assemblée au tableau des déléguées et délégués de la Fédération nommés à l'assemblée générale annuelle précédente du Syndicat (tableau présenté dans le rapport d'activité de l'année).
3. La présidente ou le président demande si certains délégués ou déléguées ou substituts déjà inscrits au tableau souhaitent se retirer. Le cas échéant, la ou le secrétaire biffe le nom de la ou des personnes qui se retirent volontairement.
4. Ensuite, la présidente ou le président demande à l'assemblée si elle souhaite proposer (motion dûment proposée et appuyée) des ajouts et/ou des retraits au tableau des déléguées, délégués et substituts de la Fédération. Une proposition en bloc sera acceptée à condition d'avoir été dûment appuyée.
5. Après s'être assuré qu'il n'y a pas d'autres mises en nomination, la présidente ou le président vérifie l'acceptation des mises en nomination en commençant par la dernière candidature.
6. La ou le secrétaire ajoute les candidatures acceptées au tableau. Si le nombre de candidatures de délégués est égal au nombre de postes de délégués, les candidates et candidats sont automatiquement nommés délégués. Le même principe s'applique pour les postes de substituts. Toutefois, si le nombre de candidatures dépasse le nombre de postes, la ou le secrétaire fait reproduire le document corrigé (ajouts et retraits) et en remet une copie à tous les membres du Syndicat sur présentation de leur carton de vote.

7. Le tableau reproduit comportant les retraits et ajouts constitue le bulletin de vote officiel. Pour compléter son bulletin de vote, le membre doit faire un crochet à côté du nom de chaque candidat qu'il souhaite nommer. La délégation du syndicat est composée du président et vice-président du Syndicat, qui sont délégués d'office à la FPCCQ, plus un (1) délégué par 50 membres du Syndicat, avec un maximum de 15 délégués (excluant le président et vice-président). Le Syndicat peut également à sa convenance prévoir des substituts à sa délégation. Un bulletin comportant un nombre de crochets plus élevé que le nombre de poste disponible sera refusé.
8. Les scrutatrices et/ou scrutateurs ramassent les bulletins, se retirent et font la compilation devant la ou le secrétaire et la présidente ou le président. La présidente ou le président déclare les résultats des candidates ou candidats nommés. Si deux candidates ou candidats ou plus sont ex aequo et qu'il n'y a plus suffisamment de postes, la présidente ou le président vérifie si les nominés maintiennent leur candidature et procède, le cas échéant, à un nouveau vote seulement parmi les candidates ou candidats ex aequo. (Il n'est pas essentiel de divulguer le résultat du nombre de votes, mais les scrutatrices et/ou scrutateurs doivent s'assurer que le nombre de bulletin de vote ne dépasse pas le nombre de membres ayant droit de vote.)
9. Une ou un proposeur, sur appui, peut demander la destruction des bulletins de vote.
10. Une proposition dûment appuyée permet de clore la période de nomination des déléguées, délégués et substituts du Syndicat pour les assemblées de la Fédération.

**LISTE DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS DU SYNDICAT  
DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES  
DE LA RÉGION DE QUÉBEC  
2009**

---

<b>Délégués à la Fédération</b>
CHAREST, Réjean (St-Lambert)
FILLION, Fernand (Lyster)
GAGNÉ, Mario (St-Narcisse)
GOUPIL, Benoît (St-Michel)
LABRIE, Marcel (Pintendre)
LACROIX, Serge (Ste-Foy)
LAQUERRE, Réjean (St-Casimir)
LECLERC, Donaldo (Saint-Basile)
MARTINEAU, Jocelyn (Ste-Agathe)
VALLIÈRES, Marc-André (St-Bernard)
PLAMONDON, Gérard (St-Raymond)
BÉLANGER, Ghislain (St-Édouard)
<b>Délégués d'office à la Fédération</b>
WELSH, Danny (Ste-Christine), président
LAMONDE, France (St-Jean-Chrysostome), vice-présidente
<b>Substituts à la Fédération</b>
TESSIER, Dominic (St-Casimir)

# PLAN CONJOINT

## PROCÉDURE DE NOMINATION DES DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS

### Étapes à suivre :

*Les déléguées, délégués et substituts sont nommés parmi les productrices et producteurs inscrits sur la liste des productrices et producteurs de cultures commerciales de la région de Québec et de la Beauce utilisée pour la convocation de l'assemblée de groupe.*

1. Nomination d'une présidente ou d'un président, d'une ou d'un secrétaire et de deux scrutatrices et/ou scrutateurs par proposition dûment appuyée.
2. La présidente ou le président déclare l'ouverture des mises en candidature et la ou le secrétaire réfère l'assemblée au tableau des déléguées, délégués et substituts au plan conjoint nommés à l'assemblée générale annuelle précédente du groupe des producteurs de la région de Québec et de la Beauce (tableau présenté dans le rapport d'activité de l'année).
3. La présidente ou le président demande si certains délégués, déléguées ou substituts déjà inscrits au tableau souhaitent se retirer. Le cas échéant, la ou le secrétaire biffe le nom de la ou des personnes qui se retirent volontairement.
4. Ensuite, la présidente ou le président demande à l'assemblée si elle souhaite proposer (motion dûment proposée et appuyée) des ajouts et/ou des retraits au tableau des déléguées, délégués et substituts de la Fédération. Une proposition en bloc sera acceptée à condition d'avoir été dûment appuyée.
5. Après s'être assuré qu'il n'y a pas d'autres mises en nomination, la présidente ou le président vérifie l'acceptation des mises en nomination en commençant par la dernière candidature.
6. La ou le secrétaire ajoute les candidatures acceptées au tableau. Si le nombre de candidatures de délégués est égal au nombre de postes de délégués, les candidates et candidats sont automatiquement nommés délégués. Le même principe s'applique pour les postes de substituts. Toutefois, si le nombre de candidatures dépasse le nombre de postes, la ou le secrétaire fait reproduire le document corrigé (ajouts et retraits) et en remet une copie à tous les producteurs et les productrices inscrits sur la liste des productrices et producteurs

de cultures commerciales de la région de Québec et de la Beauce sur présentation de leur carton de vote.

7. Le tableau reproduit comportant les retraits et ajouts constitue le bulletin de vote officiel. Pour compléter son bulletin de vote, le producteur doit faire un crochet à côté du nom de chaque candidat qu'il souhaite nommer. Trente-sept (37) délégués, dont au moins un (1) provenant de la Beauce, et sept (7) substituts dont au moins un (1) provenant de la Beauce, doivent être nommés. Par conséquent, un maximum de 37 crochets pour les délégués et un maximum de 7 crochets pour les substituts peuvent être effectués. Un bulletin comportant 38 crochets et plus pour les délégués ou 8 crochets et plus pour les substituts sera refusé. Dans le cas où les 37 candidatures ayant obtenu le plus de votes pour les postes de délégués ne comporteraient aucune productrice ou aucun producteur de la Beauce, la candidate ou le candidat de la Beauce ayant obtenu le plus de votes serait automatiquement nommé délégué et il resterait 36 postes de délégués à distribuer à ceux ayant obtenu le plus de vote. Le même principe s'appliquerait aux candidatures pour les 7 postes de substituts. (Pour le calcul du nombre de délégués et substituts : ratio 1 délégué /40 producteurs et 1 substitut /200 producteurs; selon la modification de septembre 2004.)
8. Les scrutatrices et/ou scrutateurs ramassent les bulletins, se retirent et font la compilation devant la ou le secrétaire et la présidente ou le président. La présidente ou le président déclare les résultats des candidates ou candidats nommés. Si deux candidates ou candidats ou plus sont ex aequo et qu'il n'y a plus suffisamment de postes, la présidente ou le président vérifie si les nominés maintiennent leur candidature et procède, le cas échéant, à un nouveau vote seulement parmi les candidates ou candidats ex aequo. (Il n'est pas essentiel de divulguer le résultat du nombre de votes, mais les scrutatrices et/ou scrutateurs doivent s'assurer que le nombre de bulletin de vote ne dépasse pas le nombre de producteurs ayant droit de vote.)
9. Une ou un proposeur, sur appui, peut demander la destruction des bulletins de vote.
10. Une proposition dûment appuyée permet de clore la période de nomination des déléguées, délégués et substituts du groupe des producteurs de cultures commerciales de la région de Québec et de la Beauce.

**LISTE DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS DU SYNDICAT ET DU GROUPE  
DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES  
DE LA RÉGION DE QUÉBEC ET DE LA BEAUCE  
2009**

<b>Délégués au Plan conjoint</b>	<b>Délégués au Plan conjoint (suite)</b>
BEAUDRY, Élie (Donnacona)	LACHANCE, Éric (St-Jean Î. O.)
BÉLANGER, Ghyslain (St-Édouard)	LACROIX, Serge (Ste-Foy)
BLOUIN, Stéphane (St-Jean I.O.)	LAMBERT, Christian (Ste-Agathe)
BOIVIN, Georges (St-Narcisse)	LAMONDE, France (St-Jean-Chrysostome)
BUTEAU, Clément (St-Henri)	LAMONTAGNE, Rodrigue (St-Michel)
CHAREST, Réjean (St-Lambert)	LAQUERRE, Réjean (St-Casimir)
CLOUTIER, Marius (Stes-Anges)	LECLERC, Donaldo (St-Basile)
CÔTÉ, Jules (St-Bernard)	MARTIN, Samuel (St-Évariste)
DAIGLE, René (St-Édouard)	MARTINEAU, Jocelyn (Ste-Agathe)
DUPUIS, Pierre (St-Jean I.O.)	MERCURE, Pierre (Cap-Santé)
FILLION, Fernand (Lyster)	NOREAU, Michel (Neuville)
FORTIN, Carol (St-Honoré)	PLAMONDON, Gérard (St-Raymond)
GAGNÉ, Mario (St-Narcisse)	ROY, Gaston (Ste-Marguerite)
GOUPIL, Benoît (St-Michel)	TESSIER, Dominic (St-Casimir)
GUILLEMETTE, Jean-Pierre (Grondines)	TROTTIER, François (Grondines)
LABRECQUE, Sylvain (Lyster)	TURMEL, Jean-Yves (St-Lambert)
LABRIE, Marcel (Pintendre)	VALLIERES, Marc (St-Bernard)
LACASSE, Yvon (St-Anselme)	VALLIÈRES, Marc-André (St-Bernard)
LACHANCE, Dominic (St-Jean Î. O.)	WELSH, Danny (Ste-Christine)
<b>Substituts au plan conjoint</b>	<b>Substituts au plan conjoint</b>
ALLARD, Robert (St-Nicolas)	PAQUET, François (St-Nicolas)
FRENETTE, Jean-Guy (St-Gilbert)	PARÉ, Robert (Ste-Croix)
LEMAY, Jean-Charles (Ste-Croix)	RICHARD, Yvon (Pont-Rouge)
MARCOTTE, Jean-Marie (St-Basile)	PERREAULT, Michel (St-Michel-de-Bellechasse)

# Merci à tous nos commanditaires

**Réseau Agriconseils de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord**

**Les Entreprises St-Ubald Inc (Pierre à chaux)**

**Bayer - Phytoprotection**

**La Coop Unicoop**

**Sémican**

**La Coop St-Casimir**

**La Coop de Pont-Rouge**

**Enviroval Inc (Valorisation des matières résiduelles)**

**Raymond E. Laliberté et fils Inc**

**Semence des carrières**

**Pétrole Sonic**

**Pneu Faucher**

**Innotag (Les spécialistes en agriculture de précision au Québec)**

**Agritex Québec (John-Deere)**

**Synagri**

**Semences Laquerre**

**PMT – Roy assurance**

**Desjardins Centre financier aux entreprises – Québec Portneuf**

**Équipements Lavoie**

**Bédard Guilbault, comptables**

---